

Une solution adaptée,
efficace et professionnelle
pour le financement des pensions



ethias
PENSION FUND

UNE GESTION RIGOUREUSE ET DES CRITÈRES DE GOUVERNANCE POINTUS

FLEXIBILITÉ

EXPERTISE

IMPLICATION

SOLUTION

ETHIAS PENSION FUND EN QUELQUES MOTS

Ethias Pension Fund est une **IRP** (*Institution de Retraite Professionnelle*), fondée par Ethias SA.

Elle est constituée sous la forme juridique d'un **OFP** (*Organisme de Financement de Pensions*) et est régie par la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle.

ethias
PENSION FUND

CONTRÔLE

STRUCTURE

TRANSPARENCE

GOUVERNANCE

PERSPECTIVE

UNIQUE EN BELGIQUE

ETHIAS PENSION FUND PRÉSENTE LES AVANTAGES D'ÊTRE À LA FOIS :

une IRP multi-employeurs

Les entreprises extérieures au groupe Ethias peuvent tout à fait demander leur adhésion.

une IRP dont l'activité est mixte

Ethias Pension Fund est agréé pour gérer, au sein de deux cantons totalement distincts, tant des pensions légales relevant du 1^{er} pilier (secteur public) que des pensions complémentaires relevant du 2^{ème} pilier (secteur public et secteur privé).

Tant les **entreprises privées que les collectivités relevant du secteur public peuvent donc solliciter leur adhésion** à l'IRP pour la gestion de tout ou d'une partie de leurs charges de pension.

Une expertise reconnue dans le domaine des pensions

- La garantie de **plans de financement adéquats**, répondant aux normes et faisant l'objet de **contrôles réguliers et rigoureux**
- La gestion au quotidien des **régimes de retraite** ainsi que le suivi des **évolutions légales** grâce à des professionnels de ces domaines et des organes de gestion composés d'**experts**.

POURQUOI S'ADRESSER À NOUS ?

Ethias Pension Fund offre une solution **adaptée, efficace** et **professionnelle** pour le secteur public ou privé à la recherche de solutions pour le financement de la pension légale et/ou complémentaire.

La transparence et l'optimisation des coûts

- **Transparence** des rendements et des frais de gestion, grâce à des documents clairs et précis : reportings, comptes annuels...
- **Distribution intégrale des rendements**, après déduction des frais
- **Coûts réduits** grâce à sa taille

Une approche flexible et participative

- Selon vos besoins, vous pourrez opter pour une **solution de gestion standardisée** ou pour davantage de **sur mesure** ou même, une combinaison des deux approches.
- Chaque entreprise d'affiliation est membre de l'**Assemblée Générale** d'Ethias Pension Fund et possède un **droit de vote** sur une série de points. Ces droits de vote sont plus ou moins étendus en fonction de l'approche retenue (approche sur mesure ou approche standardisée).

ethias PENSION FUND

Une solution réactive et adaptée

L'OFP permet de mener une stratégie d'investissement de manière **dynamique** et **flexible** et en toute **transparence**, orientée vers les marchés financiers et les engagements des employeurs affiliés.

Un interlocuteur unique et une gestion adaptée à tous vos besoins au niveau des différents piliers de pension

- Grâce à des **cantons totalement séparés pour chaque pilier de pension** : le Canton 1 pour la gestion des pensions légales et le Canton 2 pour les pensions complémentaires.
- Une **vision intégrée de vos besoins** grâce à des outils de simulation permettant de mettre en évidence les interactions entre les différents piliers de pension et de choisir la solution la plus adaptée à vos défis.

CANTON 1

Héberger la gestion des RÉGIMES LÉGAUX DE RETRAITE

Le Canton 1 d'Ethias Pension Fund se charge de la **gestion des engagements de pension légale à charge du secteur public**, c'est-à-dire les pensions des agents statutaires des administrations publiques, du personnel nommé des intercommunales, des CPAS, des mandataires des administrations communales et provinciales.

De manière pratique, au sein de ce Canton, vous avez le choix de gérer vos avoirs :

Soit au sein d'un compartiment spécifique logé dans le « Main Fund » : ce sont alors les comités opérationnels d'Ethias Pension Fund (comité financier et comité de gestion du canton 1) qui prennent en charge la gestion financière et administrative de vos engagements de pension.

- Vos avoirs sont gérés collectivement par des professionnels experts dans leur domaine.
- Vous êtes conseillés sur la meilleure stratégie applicable à votre régime de retraite.

Soit de manière plus personnalisée au sein d'un patrimoine distinct, spécifiquement créé pour vous.

- Vous pouvez si vous le souhaitez instaurer vos propres comités comme par exemple un comité financier dédié à la gestion de vos avoirs et/ou un comité de gestion également spécifique.
- Vous élaborez et vous suivez votre propre politique d'investissement.

Ethias Pension Fund :

- s'engage à **gérer les actifs financiers** de ces régimes de retraite **de manière prudente**, dans le cadre d'une obligation de moyen.
- se charge également de la **gestion administrative et du paiement des prestations de retraite**, en fonction des spécificités du régime concerné.

CANTON 2

Héberger la gestion des PENSIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Canton 2 d'Ethias Pension Fund offre une solution **aux dirigeants du secteur privé qui souhaitent offrir un avantage de pension complémentaire** à leurs membres du personnel sous contrat de travail, **ainsi qu'aux dirigeants** des administrations publiques, des administrations provinciales et locales, des CPAS et des intercommunales **qui veulent compléter la pension légale de leur personnel contractuel par un avantage complémentaire de pension.**

De manière pratique, au sein de ce Canton, vous avez le choix de gérer vos avoirs :

Soit intégrer le Main Fund du Canton 2 :

- La gestion est suivie par les organes opérationnels créés par Ethias Pension Fund et composés d'experts.
- Chaque engagement de pension est géré dans un compartiment spécifique au niveau du passif.

Soit opter pour une gestion personnalisée, au sein d'un patrimoine distinct créé spécifiquement pour l'entreprise d'affiliation :

- L'entreprise peut alors définir une politique d'investissement complètement sur mesure en tenant compte des caractéristiques de ses engagements.
- Elle peut décider de mettre en place ses propres comités de suivi si elle le souhaite.

Chaque entreprise d'affiliation est exclusivement responsable de son propre régime de retraite.

LA GOUVERNANCE

Une structure permettant de clairement identifier et assigner les **fonctions opérationnelles et de surveillance**.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration définit la **politique générale** de l'IRP. Il accomplit tous les actes nécessaires et utiles à la **réalisation de son objet social**.

Le Conseil d'Administration a pour tâches essentielles :

- la détermination de la **politique d'investissement** en accord avec l'entreprise d'affiliation
- la définition et le suivi des **politiques d'intégrité et continuité**
- le suivi des **contrats de sous-traitance**

La gestion journalière de l'IRP est assurée par l'administrateur-délégué qui s'appuie également sur plusieurs comités opérationnels et un comité financier.

Le Conseil d'Administration est composé :

- des **administrateurs choisis parmi les entreprises d'affiliation** : des membres de leur comité de direction et/ou des membres de leur personnel de direction
- au minimum 1 **administrateur indépendant**, expert dans le domaine des fonds de pension
- un **administrateur délégué** à la gestion journalière

L'Assemblée Générale

Elle est composée des représentants de chaque entreprise d'affiliation.

L'Assemblée Générale a pour compétences de poser ou de ratifier les **actes essentiels relatifs au bon fonctionnement et à la bonne gouvernance** d'Ethias Pension Fund :

- l'**approbation** des plans de financement
- la **ratification** de la politique d'investissement proposée par le Conseil d'Administration
- la **modification des statuts**
- la **nomination** ou la **révocation** des **administrateurs**, etc.

Les comités de gestion opérationnelle et le comité financier

Les comités de gestion sont quant à eux respectivement compétents pour la **gestion administrative des plans** gérés au sein du Canton 1 et au sein du Canton 2.

- Le comité de gestion dédié au Canton 1 est composé de personnes ayant une **expertise** dans la gestion des régimes de **pension « 1er pilier »** du secteur public
- Le comité de gestion dédié au Canton 2 est composé de personnes ayant une **expertise** dans la gestion des engagements de **pension complémentaire**

Ces **comités de gestion** ont plus particulièrement pour tâches opérationnelles de **veiller à la gestion administrative des plans**, ainsi notamment, la **collecte des contributions**, le **traitement des données** nécessaires à la gestion des plans, l'**exécution des prestations** découlant des plans, l'**accomplissement des diverses déclarations**, les **reportings**, etc.

Au niveau des patrimoines distincts, sur demande des entreprises d'affiliation concernées, **des comités opérationnels spécifiques pourront être composés de représentants des entreprises d'affiliation faisant partie de ce patrimoine distinct.**

Ces organes opérationnels pourront, le cas échéant, reprendre tout ou d'une partie des compétences du comité financier et du comité de gestion du canton concerné en ce qui concerne le patrimoine distinct concerné.

Le **comité financier** est un **organe opérationnel transversal**. Il est compétent tant pour le Canton 1 que pour le Canton 2 pour les sujets liés à :

- La **gestion des actifs/passifs**
- La mise en œuvre, la préparation et le suivi de la **politique de placement**
- L'analyse et la proposition d'**allocations stratégiques**
- La gestion du processus de sélection des **gestionnaires d'actifs** et le suivi de ceux-ci (performance, stratégie, limites,...)
- L'élaboration d'un **rapport financier consolidé**

Il rapporte directement au Conseil d'Administration et comprend au minimum un expert indépendant.

LA FONCTION DE CONTRÔLE

Une **gestion rigoureuse** et des **critères de gouvernance pointus**.

L'audit interne

L'audit vérifie que les activités de l'OFP se déroulent conformément aux procédures et qu'elles respectent la **charte de gouvernance** et les **politiques adoptées** par l'OFP. Il procède à une **analyse de risques** et s'assure que ceux-ci sont correctement pris en charge de manière à **garantir** la fiabilité des **activités**.

Le Compliance Officer

Le Compliance Officer examine de manière **indépendante** si la législation et la réglementation applicables aux IRP ont été **respectées**, notamment sur base des P.V. des organes de gouvernance mais également au travers des documents qui sont établis et échangés dans le cadre des activités d'Ethias Pension Fund. Il procède à un **screening juridique approfondi** et fait le cas échéant des recommandations ou dresse la liste des points d'actions. Il rapporte également directement au Conseil d'Administration.

L'actuaire désigné

La mission de l'actuaire désigné consiste à fournir au Conseil d'Administration de l'IRP un **avis expérimenté, adéquat et indépendant**. Les avis de l'actuaire désigné doivent permettre à l'IRP de définir des options de **politique prudentes** en matière de calcul et de financement des provisions techniques et d'évaluer en permanence l'exécution de celles-ci en fonction des **engagements** qu'elle gère.

Le Risk manager

Sa fonction est structurée de façon à faciliter le fonctionnement du **système de gestion des risques**.

Elle consiste à établir des stratégies, processus et procédures d'information pour **déceler, mesurer, contrôler** et **communiquer** au Conseil d'Administration les risques auxquels l'IRP et les régimes de retraite qu'elle gère sont ou pourraient être exposés.

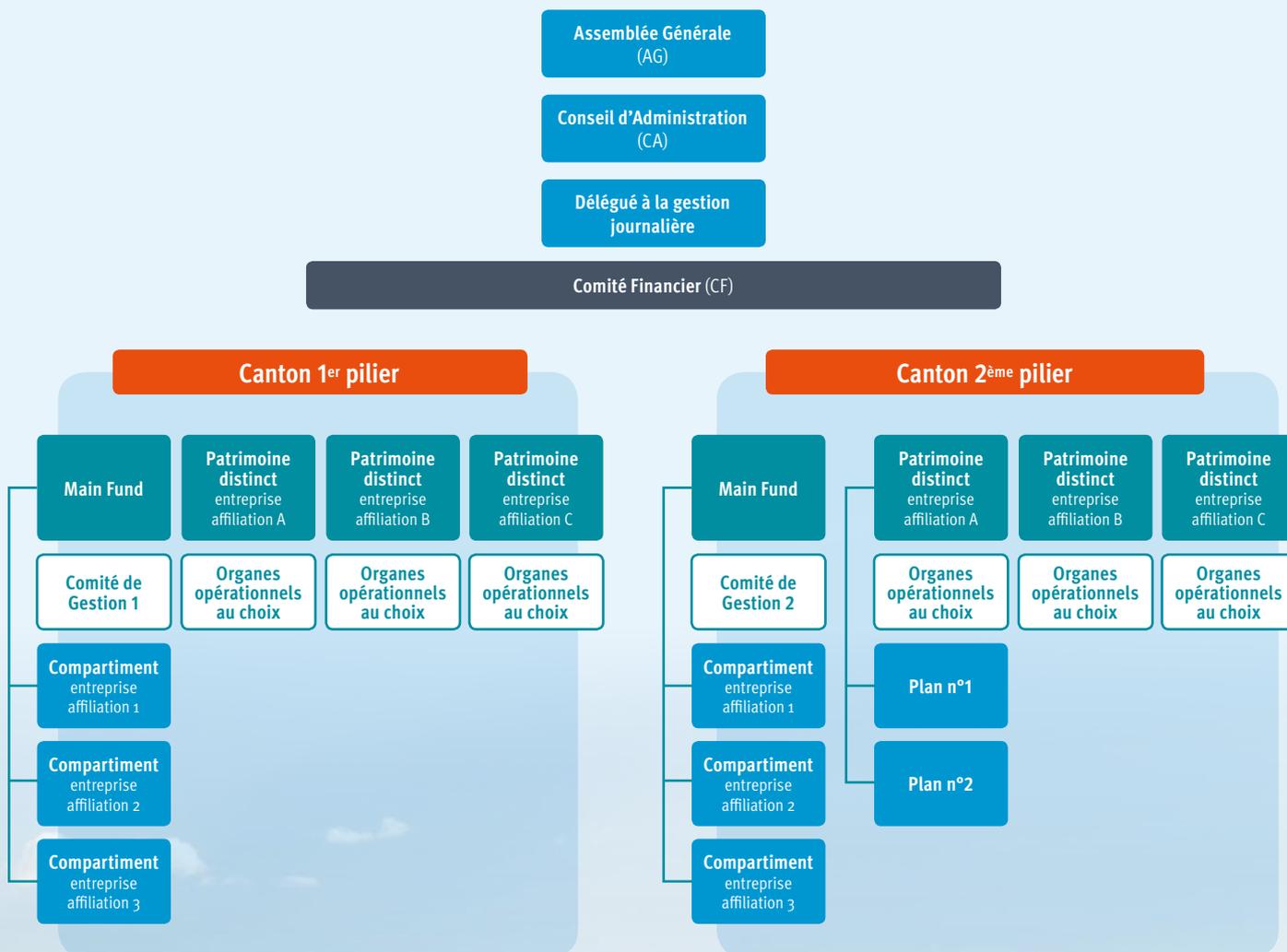
Le Commissaire agréé

Le commissaire agréé **audite les comptes annuels** ainsi que le **rapport actuariel**, et collabore au contrôle exercé par la FSMA. Il s'assure que l'IRP a adopté les mesures adéquates d'organisation administrative, comptable et de contrôle interne en vue du respect de la réglementation. Il fait également rapport au Conseil d'Administration.

Chaque année, le **réviseur** certifie les provisions techniques et rédige un rapport dans lequel il donne son appréciation de la situation financière et de la gestion et ce, dans un esprit de **totale indépendance**.

LA STRUCTURE

Une **architecture fonctionnelle et transparente** donnant lieu à une **gestion optimale**.



POURQUOI S'ADRESSER À NOUS ?

Ethias Pension Fund offre une solution **adaptée, efficace et professionnelle** pour le secteur public ou privé à la recherche de solutions pour le financement de la pension légale et/ou complémentaire.

CONTACTEZ-NOUS !

ethiaspensionfund@ethias.be

Photographie : Larry Chen

ethias
PENSION FUND

Dénomination sociale : Ethias Pension Fund

Adresse du siège social : Rue des Croisiers 24, 4000 Liège

Forme juridique : Organisme de financement de pensions

Numéro d'entreprise : 0644.695.949

Numéro d'agrément FSMA : 50621